## Intervention lors du Conseil général du 23 juin 2020

Monsieur le Président, chers collègues, Madame Messieurs les conseillers communaux,

Le coup de griffe de Gobio du début du mois (dans lequel j'ai presque pu me reconnaître) m'a rappelé mon intervention de l'année dernière au sujet de la place laissée aux vélos et à la mobilité douce en ville d'Estavayer et dans la commune en général. On m'avait répondu que tout ce qui pourrait être fait rapidement le serait. Depuis c'est officiel, en Suisse, on va aussi vite que possible et aussi lentement de nécessaire.

A ma connaissance, aucun changement n'est intervenu en plus d'une année. J'ai donc l'impression qu'on va surtout aussi lentement que possible.

On pourrait s'inspirer de l'article de La Liberté du 19 mai que j'ai ici, lequel évoque l'urbanisme tactique qui présente l'avantage de prendre des mesures rapides, flexibles, avec des bricolages provisoires, en vue d'une transition. Cela collerait avec les promesse de l'année dernière, d'autant que l'été est là avec la perspective de vivre ses vacances en Suisse – les touristes sont les premiers à se retrouver dans la situation de sens interdit illustrée par Gobio. Mettre un grand coup de pédale permettrait de promouvoir Estavayer sur le long terme et à peu de frais!

Dès lors ma première question est : Rien ne peut-il être fait rapidement à Estavayer?

## Intervention lors du Conseil général du 27 février 2019

Madame la Présidente, Chers collègues,

Le sujet de la mobilité douce est important mais manifestement trop peu considéré dans notre commune... Dans La Liberté du 4 février, de nombreux projets d'aménagement sont évoqués sans que l'on ne trouve trace de la mobilité douce. Or c'est précisément lorsque l'on pense projet territorial que le réflexe mobilité douce devrait s'activer! Il est question de maints PAD sans qu'a priori la mobilité y trouve place. Ceci est d'autant plus inquiétant lorsque l'on connaît l'importance de la coordination des différents secteurs en matière de mobilité douce.

Chers collègues, Madame, Messieurs les Conseiller communaux, je rêve de vivre dans une commune où les habitants auraient envie de laisser leur voiture au parking et où les vélos trouvent facilement leur place... qu'ils trouvent leur place au travers de routes ou itinéraires accessibles et adaptés, mais qu'ils trouvent aussi des places de parc bien sûrs.

Je rêve de trouver des panneaux « sens interdit » « interdiction générale de circuler » ou « impasse » comportant une exception pour les vélos.

Ce rêve ne devrait pas être utopie, car il est réalité dans bon nombre de localité, en particulier dans les plus grandes communes du canton. Tel n'est pas (encore?) le cas de la 4<sup>e</sup> plus grande que nous connaissons tous!

Ce rêve est tellement réalité ailleurs en Suisse que lorsque les classes suisse-allemandes arrivent dans notre citée, elles mettent notre police à rude épreuve tant pour assurer la sécurité des classes visiteurs, que pour faire respecter les règles de circulation de notre commune et plus précisément de notre cité.

Nous avons la chance d'avoir une police proche de la population, pour laquelle la prévention vaut mieux que la répression. Madame et Messieurs les conseillers communaux, il est grand temps

de simplifier la tâche de nos agents et de faire des gestes concrets pour la mobilité douce.

Voici pour les règles

On pourra en profiter pour penser à des places de parc pour vélo, idéalement abritées et munies de dispositifs auxquels attacher facilement son engin. La carence en la matière est particulièrement frappante lorsque l'on passe près du Musée des grenouilles où durant les beaux jours, les murs du bâtiment qui abrite les bureaux des responsables du sport de notre commune sont couverts de vélos au point de ne plus avoir 10 centimètres linéaire de mur de libre.

On pourra également supprimer des barrières anti-vélo sur des itinéraires éloignés de la circulation motorisée. Parmi les exemples auxquels on pensera citons :

- le tronçon Fontany-Moulin Pillonel et ses 3 chicanes pour se rendre au Sacré-coeur mais également poursuivre en direction des Dominicaines ou du CO ainsi que
- la liaison *Rue de la Rochette Route «sous le château » Chemin de la grande gouille* pour se rendre à la plage. La suppression des barrières « anti-vélo » facilitera également le passage de certaines poussettes par la même occasion !

Il arrive que l'on se sente un peu seul lorsque l'on parle de mobilité douce, d'autant que je suis déjà connu pour mes interventions en faveur de l'environnement. Mais lundi matin, alors que mon intervention était prête, une personne est venue me trouver à mon étude pour me faire part du **projet VéloSympa** dans le cadre des activités EstaSympa.

Si vous avez lu les journaux locaux, vous savez qu'un collectif ouvert à toutes personnes intéressées se réunit précisément ce soir pour analyser et constater les conditions et la sécurité des cyclistes dans notre commune...

Les personnes investies dans la dynamique structure d'EstaSympa sont très reconnaissantes à la commune de son soutien, en particulier financier. Je vous propose aujourd'hui de faire un pas (ou de donner un coup de pédale) supplémentaire en adoptant quelques mesures simples et qui plus est sont peu onéreuses pour encore mieux soutenir les personnes investies et les adeptes de mobilité douce par la même occasion.

Les **objectifs** que le Conseil communal nous a présentés dans l'agenda font, sur le papier, la part belle au développement durable et à la mobilité douce. Or concrètement lorsque j'évoque le sujet avec des membres de la commission d'aménagement du territoire, on me répond que les aménagements pour vélo ou même la mobilité douce en général n'ont pas même été évoqués !

Aujourd'hui, avec la révision du PAL et les PAD en cours, penser à favoriser la mobilité douce sera un des meilleurs gage de qualité de vie dans notre commune. En effet il ne s'agit pas tant d'éliminer les voitures, que de favoriser la mobilité douce! Des mesures toutes simples pourraient déjà être mises en œuvre, la passage sous voie des CFF proche du futur home serait un premier pas et il en appelle bien d'autres. En cas d'intérêt, je peux vous orienter vers plusieurs personnes qui ont déjà réfléchi à cette question.

Vous l'aurez constaté, derrière ce sujet de la mobilité douce figurent tant d'éléments que je me devais de les aborder. Ceci a pris un peu de temps d'évoquer :

- les nombreuses entraves physiques aux vélos
- les panneaux d'interdictions en tout genre poussant les vélos dans la circulation motorisée et les contraignant à effectuer des détours aberrants.
- l'absence de concept de mobilité douce à l'heure où Estavayer prépare sa mue en terme d'aménagement du territoire.

- l'absence de parc à vélo dignes de ce nom
- l'énergie déployée par VéloSympa (soutenu par la commune)

Je terminerai en notant que les panneaux prévoyant des exceptions pour les vélos peuvent être facilement ajoutés sous les panneaux d'interdiction existants.

J'ai même une excellente nouvelle : Un exemple de ce type de panneau existe à Estavayer, à quelques mètre de l'OfRou... ironie des faits, il est installé à l'entrée du chemin privé (!) nommé « chemin des crètes » !